

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Oyem : les dépositaires de l'autorité de l'État invités à déclarer leurs biens

**UNE** sensibilisation à la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite se déroule à Oyem, Mitzic et Bitam, dans la province du Woleu-Ntem.

E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

LES membres de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite séjournent dans le Woleu-Ntem depuis le 15 septembre, pour une "Campagne de sensibilisation de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite".

À Oyem, l'Hôtel de ville a servi de cadre aux échanges entre les commissaires

membres de cet organisme étatique et "les dépositaires de l'autorité de l'État". C'est-à-dire, les responsables administratifs centraux et des conseils locaux, les personnels des forces de défense et de sécurité, les opérateurs économiques, le patronat, les partenaires au développement.

Ces agents ont été invités à déclarer impérativement leurs biens, conformément, d'une part, à la loi n°002/2003 du 7 mai 2003, instituant un régime de prévention et de répression de l'enrichissement illicite et, d'autre part, à la loi 003/2003 du 7 mai 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI). À ces textes de loi, le chef de la délégation et commissaire membre, Jean-Pierre Boudoughou Diboutou, a ajouté les Conventions de Mérida (Mexique) et de Maputo



Le gouverneur Djeki et les membres de la CNLCEI à Oyem.

(Mozambique). Ces textes prescrivent à la CNLCEI des missions de prévention, d'enquête et de consultation.

Les participants ont eu droit à quatre exposés : les généralités sur la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ; la

déclaration des biens ; le mode opératoire des enquêtes ; les réformes et prospectives. Ouvrant les travaux, le gouverneur de province Jules Djeki a souhaité la création d'un démembrement de CNLCEI à Oyem, afin de "démystifier ou réduire la peur que les

uns et les autres ont à remplir leurs fiches annuelles de déclaration de biens". Les uns et les autres ont été invités à remplir, "sans retenue", les fiches en question, qui feront ensuite l'objet d'une vérification par les membres de la Commission.

## Estuaire/Éducation : prise en compte des enfants autistes et déficients auditifs



La fondatrice et les enseignants du complexe la Pervenche.

LE complexe scolaire "La Petite Pervenche" va ouvrir ses portes dès cette rentrée scolaire à ces jeunes souffrant de marginalisation.

Cherolle MISSOUKI  
Akanda/Gabon

L'AMOUR du prochain, c'est ce qu'il y a de plus humain. Surtout envers ceux qui en ont le plus besoin : les cas des enfants autistes et déficients auditifs, souvent marginalisés par la société. Davantage lorsqu'il s'agit de leur scolarisation.

Sensible et convaincue de ce que

"l'amour du prochain est un plaidoyer pour soi-même", Andrée Patricia Owono Tembi, fondatrice du complexe "La Petite Pervenche" a décidé de voler au secours de ces jeunes en leur ouvrant, dès cette rentrée scolaire 2020-2021, les portes de son école sise à Angondjé, dans la commune d'Akanda.

Une manière de venir en aide aux

parents de cette progéniture en détresse devant le rejet systématique dont elle est souvent victime. La vision est noble ! Mais la scolarisation des enfants autistes et déficients auditifs nécessite un "enseignement adapté et équilibré". D'où le besoin de soutiens. D'où qu'ils viennent.

Dans cette optique, Andrée Patricia Owono Tembi vante la coopération agissante de certaines représentations diplomatiques dans notre pays, qui œuvrent dans le soutien à l'éducation. Dans ce cadre, on cite le Japon, la Chine, les États-Unis, la Turquie. Mais aussi l'Unicef.

Aides ou partenariats sont donc utiles pour assister efficacement ces "laissés-pour-compte" dans leur suivi scolaire. "La plénitude de l'amour du prochain, comme l'avait dit Simone Weil, c'est simplement d'être capable de lui demander : quel est ton tourment ?", a souligné la fondatrice de la Petite Pervenche.

Gageons que les soutiens se manifesteront. Pour encourager ce projet qui sera acté dès la rentrée scolaire se profilant à l'horizon.

## Port-Gentil : vers l'exclusion de Joël Pono Opapé du PDS ?



Joel Pono Opape sera-t-il bientôt exclu du PDS ?

LE vice-président du Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS), ancien membre du gouvernement, ancien directeur général de Pizolub est convoqué, demain samedi à 10h, au siège du parti par le Conseil exécutif.

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

LES militants du Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS) retiennent leur souffle : son vice-président en charge du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime, Joël

Pono Opapé, selon les termes de la convocation datée du 8 septembre courant et signée du président Me Seraphin Ndaot Rembogo, et dont copie a été déposée à notre desk de Port-Gentil, sera entendu demain samedi, au QG provincial de l'Ogooué-Maritime, par le Conseil exécutif, instance nationale qui siège entre deux congrès, pour prendre les grandes décisions, et dont l'une des missions est de se prononcer sur les mesures disciplinaires. Il est reproché à l'intéressé, entre autres, douze mois d'arriérés des cotisations. De plus, peut-on lire sur le document, "cette désinvolture par rapport au respect des statuts s'observe également au niveau de sa participation aux activités du parti". Il résulte, poursuit-il, des éléments probants du dossier que M. Pono Opapé, vice-président, "qui devait être un exemple et un modèle dans le respect des dispositions statutaires, ne cesse d'en violer les termes".

Comme on le voit, les regards des militants seront tournés du côté de la cité Shell où se trouve le siège du PDS pour savoir quel est le sort réservé à Joël Pono Opapé

Photo: CM

Photo: PME

Photo: Julie Ngumbi